

FICHE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Code Enseignement Professionnel : 310880 / Code Enseignement Technique : 310864

❖ **Frais de scolarité**

STATUT	INSCRIPTION	ANNEXES	ASSURANCE	SCOLARITE	TOTAL A PAYER
Affecté(e)	30 000	15 000	5 000	0	50 000
Non-affecté(e)				60 000	110 000

❖ **Frais annexes** : Tenue de sport / Quitus / Visite médicale / Un polo / Une cravate

Modalité de paiement de la scolarité		
1 ^{er} versement	2 ^{ème} versement	3 ^{ème} versement
A l'inscription	05 Novembre 2022	05 Décembre 2022
20 000	20 000	20 000

❖ **Dossier à fournir :**

- 02 extraits d'actes de naissance ou jugements supplétifs datant de moins d'un an
- 2 copies de fiche d'inscription en ligne
- 06 photos d'identité en couleur de même tirage
- Une photocopie du dernier bulletin sur présentation de l'original ou de relevé de notes obtenues au BEPC
- 01 livret scolaire à acheter à 1000 FCFA à l'inscription
- 01 chemise cartonnée à rabat (Bleue pour les hommes et Rouge pour les femmes)
- 01 paquet de Rame (DOUBLE A)
- 01 paquet de 10 marqueurs effaçables (Schneider)
- 01 paquet de 10 Papiers Hygiénique
- 01 fiche d'inscription à retirer à l'école et dûment remplie

❖ **Tenues réglementaires :**

GARÇONS / FILLES
- Une chemise manche longue blanche - Un pantalon bleu nuit - Une cravate - Un polo - Une tenue de sport - Une paire de chaussure fermée - Blouse blanche (Filière industrielle)

NB : En cas de désistement, l'inscription n'est pas remboursable.

Aucun règlement en espèces n'est autorisé à l'école. Les versements de la scolarité sont à effectuer à la Banque sur le compte ci-dessous (prévoir 100 Fcfa pour les frais de timbre).

BANQUE POPULAIRE : CI155 16201 013530540001 37
(INTITULE : IFCI SA)

- NB** :
- * Les tissus des tenues sont à acheter à l'école.
 - * Les blouses sont à acheter à l'école pour les filières industrielles
 - * Le polo et le gilet sont en vente au sein de l'établissement
 - * Les téléphones portables sont strictement interdits au sein de l'école
 - * Les jupes doivent dépasser les genoux.

CPCI, le choix qui s'impose !